

**Annexe 4 BIS de l'arrêté d'ouverture et de clôture générales de la chasse au gibier sédentaire
pour la saison 2017-2018 en date du 31 mai 2017**

**DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE CHASSE À TIR
DU SANGLIER EN BATTUE DU 15 JUILLET AU 14 AOÛT 2017**

sur les communes « points noirs » sanglier mentionnées à l'ANNEXE 6 de l'arrêté d'ouverture et de clôture générales de la chasse à tir du gibier sédentaire pour la saison 2017-2018

**ATTENTION : REMPLIR OBLIGATOIREMENT et ENVOYER à la commune concernée l'avis de battue en ANNEXE 4 TER
24h00 avant la date de la battue prévue**

A ADRESSER (EN RECTO VERSO) **JUSQU'AU 1^{ER} AOÛT** AVEC UNE ENVELOPPE AFFRANCHIE AU NOM DU DEMANDEUR
À LA D.D.T.M. – 10 Bd GASTON SERPETTE - B.P. 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1

Je soussigné : nom, prénom

Adresse :

Code postal :

Téléphone n° :

Fax n° :

Courriel :

Agissant en qualité (1) : détenteur du droit de chasse demandé pour moi-même ou pour la personne que je désigne à cet effet :
nom, prénom

permis de chasser n°

Je sollicite l'autorisation de chasser à tir les sangliers en battue aux lieux, périodes et modalités ci-après :

MODALITÉS (1)	PÉRIODE	RÉFÉRENCES DU TERRITOIRE – N° F.D.C. 44 COMMUNE(S) ET LIEU(X)-DIT(S)
Battue à l'aide de chiens		
Battue à l'aide de rabatteurs		

(1) Rayer la mention inutile

Motifs de la demande (1) : dégâts agricoles, autres (à préciser) :

J'informe les autres usagers de la présente demande ; je m'engage à prendre toutes mesures de sécurité les concernant et à transmettre le compte-rendu des tirs (modèle au verso) pour le 15/09/2017 à la D.D.T.M. avec copie à la fédération.

Date et signature du détenteur du droit de chasse :

Rappel des précautions à respecter :

⇒ Temps de chasse : à partir d'1 heure avant le lever du soleil à Nantes jusqu'à 1 heure après son coucher à l'exception des zones humides mentionnées dans l'article L424-6 du code de l'environnement, qui ouvre à 9h00 et ferme à l'heure du coucher du soleil à Nantes à partir du 21 août (ouverture de la chasse au gibier d'eau).

**AVIS DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES
CHASSEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE**

Pour accélérer la procédure, les avis seront adressés par mail à la DDTM

Avis défavorable pour le motif suivant :

dossier incomplet hors délai autre

Avis favorable

**AVIS DE L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA
FAUNE SAUVAGE**

Pour accélérer la procédure, les avis seront adressés par mail à la DDTM

Avis défavorable pour le motif suivant :

dossier incomplet hors délai autre

Avis favorable

DÉCISION DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE – Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Autorisation **refusée** pour le motif suivant :

dossier incomplet hors délai autre

Autorisation **accordée** sous la référence à compter de la date de signature ci-dessous

Année N° d'ordre

2017	
------	--

Nantes le,

le directeur départemental des territoires et de la mer

**COMPTE-RENDU D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE CHASSE À TIR
DU SANGLIER *EN BATTUE*
PENDANT LA PÉRIODE D'OUVERTURE ANTICIPÉE**

Courriel DDTM 44 : sylvie.dagornet@loire-atlantique.gouv.fr
francois.rastel@loire-atlantique.gouv.fr

***Courriel FDC 44** : nbattais@chasse44.fr
***Fax FDC 44** : 02.40.35.34.81

Tel DDTM44 : 02.40.67.23.77

Fax DDTM 44 : 02.40.67.24.39

À retourner à l'adresse ci-dessus avec copie à la Fédération Départementale des Chasseurs*
pour le 15 septembre 2017

En l'absence de prélèvement, le bilan porte la mention «néant».

À défaut de compte-rendu, l'autorisation n'est pas renouvelée l'année suivante.

Nombre maximum d'animaux vus par jour :

Nombre total de sangliers prélevés :

Répartition par catégorie d'espèce

Sexe	Nombre d'animaux prélevés par catégorie de poids		
	< 40 kg	40 à 60 kg	> 60 kg
Mâle			
Femelle			

Sur le territoire suivant :

Adhérent à la F.D.C. 44 sous le n°

Commune(s)

Lieu(x)-dit(s)

Observations :

Nom et adresse du détenteur du droit de chasse :

Date, signature